

REFERENDUM DEMOCRATIQUE ?

La mise en place d'un referendum a été votée lors de l'assemblée générale du mardi 14 mars, ainsi que son intitulé. Il doit porter sur deux questions : pour ou contre le CPE ? Et pour ou contre le blocage des bâtiments ?

Les modalités de ce referendum n'ont pas été décidées en assemblée générale (AG). La présidence s'en est chargée. Elle a convoqué les élus étudiants des conseils centraux (conseil des études et de la vie universitaire, conseil d'administration, conseil scientifique) lundi 20 mars pour leur faire part de ces modalités. Une élue étudiante du conseil d'administration a demandé à ce qu'il soit procédé à un vote par UFR. La présidence s'y est opposée. Ceci signifie qu'il sera impossible de connaître la position des étudiants dans chaque UFR. Comment savoir alors si les étudiants d'une UFR souhaitent voir leur bâtiment continué d'être bloqué ?

L'option du scrutin par UFR est pourtant possible : elle a été pratiquée en 1995, lors de la mobilisation des étudiants contre la réforme Juppé.

Par ailleurs, la présidence a décidé que le referendum se tiendrait dans les dix campus de l'Université (Campus 1, 2, 3, antennes universitaires telles Lisieux, St Lo, les UFR de pharmacie et médecine...). S'il apparaît important que chaque campus ait le droit de s'exprimer sur cette question, il est tout autant nécessaire que chacun d'entre eux ait eu la possibilité d'être informé et de débattre sur ce sujet. C'est malheureusement loin d'être le cas pour les campus non occupés où des réunions d'information et des AG n'ont pu se tenir.

Au vu de toutes ces circonstances, comment devra-t-on analyser les résultats de ce referendum ? Notre analyse se rapproche de la solution apportée par la présidente. Elle a clairement affirmé que « seuls les étudiants pourront tirer les conséquences de ce referendum, tant au regard du taux de participation que du pourcentage d'abstention ». Il nous paraît donc indispensable de nous réunir en assemblée générale, après les résultats, pour décider des suites à donner à ce scrutin.

Quoiqu'il en soit, nous rappelons que le mouvement sur l'université de Caen s'inscrit depuis le début dans une lutte non pas uniquement centrée sur le CPE, mais sur la précarité en général. Il a été fait le choix de permettre à toute personne susceptible d'être touchée par la précarité de participer aux débats et aux votes en AG. Peut-on ainsi réduire l'ampleur et la globalité de ce mouvement, tant dans sa mobilisation que dans sa réflexion, à un simple vote sur le CPE et sur le blocage de bâtiments ?

Certains nous laissent entendre que la question du CPE et du blocage sont dissociables, en ce sens où il serait possible de manifester et de faire entendre son désaccord avec le CPE autrement que par le blocage des bâtiments. Or, depuis que les blocages représentent 75% des universités, le rapport de force avec le gouvernement s'est installé. De plus, les « anti-CPE » et « anti-blocages » n'ont à ce jour apporté aucune solution qui n'ait déjà été exploitée et qui obligerait le gouvernement à reculer.

**Assemblée Générale
jeudi 23 mars à 10 H
devant le PHENIX**